

Questions orales

province du député parce que nous avons réduit le budget de la Défense nationale. Les choix ne sont pas faciles. Nous faisons de notre mieux. Nous avons présenté un plan qui a permis de nous faire élire et nous allons livrer la marchandise.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour sa réponse. Il a peut-être pris un peu de retard dans ses lectures. Nous avons déposé à la Chambre une liste de compressions totalisant 20 milliards de dollars qu'il serait possible de faire au cours des trois prochaines années. C'était notre contribution au règlement du problème des dépenses.

Ma question supplémentaire propose au premier ministre d'envoyer un message encourageant au marché monétaire en invitant ouvertement les comités parlementaires à ne plus se contenter d'approuver automatiquement les crédits prévus, mais à les réduire.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre que, si les comités proposaient de réduire les crédits qui sont soumis à leur examen, le gouvernement accepterait ces propositions et n'y verrait pas l'expression d'une défiance face à son budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous examinons toutes les dépenses. Si les comités veulent faire davantage de recommandations, nous serons heureux de les examiner, mais il y a certains secteurs où, par principe, nous n'accepterons aucune compression.

Nous n'éliminerons pas l'assurance-maladie au Canada, même si des députés nous le demandent.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Très bien, il y en a en face qui applaudissent. Est-ce qu'il y a des députés qui veulent que nous éliminions les pensions de vieillesse?

Des voix: Non.

M. Chrétien (Saint-Maurice): D'accord. Est-ce qu'il y a des députés qui veulent que nous mettions fin aux transferts. . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore, encore.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, c'est maintenant à nous qu'on pose les questions. Nous serons heureux d'y répondre.

Sérieusement, le premier ministre n'a pas répondu à ma question simple et directe. Je la répète. Tout ce que nous voulons, c'est une réponse directe. Le premier ministre peut-il nous garantir que, si les comités proposaient des réductions dans les dépenses prévues, le gouvernement les accepterait et n'y verrait pas une expression de défiance face à son budget?

• (1430)

Je ne demande pas cela uniquement au nom des membres des comités qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mais au nom des députés de tous les partis.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les crédits sont étudiés par les comités, et ceux-ci nous font des recommandations. Nous en sommes satisfaits, c'est pour cela que nous avons des comités. Mais il est très facile de faire de grandes déclarations à la Chambre.

Chaque fois que je dis que nous allons réduire le budget d'un programme, le Parti réformiste s'y oppose. Qu'il se décide. Il est obsédé par un ou deux programmes, comme le bilinguisme. Il ne réduira pas le déficit en éliminant le programme de bilinguisme. De plus, le jour où nous devons faire face à ces gens qui veulent se séparer du pays, il me reprochera de ne pas avoir voulu d'une politique pour préserver l'unité nationale.

Le Président: J'ai à nouveau cette vieille sensation bien connue.

* * *

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le directeur général des élections au Québec, M. Pierre-F. Côté, a reconnu hier que le premier ministre et ses ministres ne sont pas liés par les dispositions de la loi électorale du Québec, particulièrement au regard des dépenses électorales. Le premier ministre et ses ministres peuvent ainsi dépenser comme ils le veulent pendant la campagne électorale sans rendre compte des frais encourus. Les autres députés fédéraux dont ceux du Bloc québécois sont, eux, tenus de se conformer aux dispositions de la loi.

Ma question est la suivante: Est-ce que le premier ministre s'engage au nom de l'ensemble des membres de son gouvernement à respecter l'esprit de la loi électorale du Québec lors de la prochaine campagne électorale, comme le lui demande, par souci d'équité démocratique, le directeur général des élections du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu ce rapport. Est-ce que vous avez peur que je fasse campagne au Québec?

Des voix: Oh! Oh!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Tant mieux! Je vais certainement trouver des occasions pour dire que ce sera un désastre pour les Québécois si les séparatistes sont élus.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Et ça ne coûte pas cher, je le dis ici dans cette Chambre, je n'ai pas l'intention d'abuser des privilèges que j'aurai comme premier ministre pendant la campagne électorale. Je vais respecter l'opinion des gens là-bas. C'est sûr que j'aurai l'occasion de m'exprimer et mes ministres aussi. Ne vous inquiétez pas. Nous n'avons pas l'intention d'abuser. Cependant, nous représentons le gouvernement, et le gouvernement a le droit de parole dans toute province quand il y a des élections, et nous allons nous servir de notre droit de parole. Mais je pense que M. Johnson n'est pas comme M. Parizeau: il